VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-04-20

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.04.20 : Conventions relatives à l'implantation et à l'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur des parcelles privées de résidences existantes.

❑ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, a fait le choix de développer un système de contenants constitué de bornes enterrées et amovibles, destiné à faciliter la collecte, sur certains sites, des déchets ménagers, du verre et des emballages.

Ce dispositif, dénommé Point d'Apport Volontaire (PAV), vise également à améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles.

La communauté d'agglomération souhaite récupérer la gestion complète de ce mode de collecte dans le but d'inciter les constructeurs et/ou les gestionnaires de sites à mettre en place des conteneurs enterrés au lieu de bacs roulants.

La communauté d'agglomération désire également clarifier le régime des responsabilités et le périmètre d'intervention entre Versailles Grand Parc et les cocontractants sur les PAV.

Pour ce faire, il convient d'établir les modalités juridiques d'implantation et d'usage des cuves mises en place par des initiatives privées.

A cet effet, la communauté d'agglomération souhaite distinguer deux cas. D'une part, les résidences existantes sur le territoire de l'agglomération actuellement collectées en porte-à-porte pour lesquelles la communauté d'agglomération prendra en charge le coût financier de l'installation des points d'apport volontaire. D'autre part, les résidences nouvelles, pour lesquelles l'implantation des points d'apport volontaire se fait dans le cadre de leur construction au frais du porteur de projet.

Le cas des implantations dans le cadre de la construction de résidences nouvelles est encadré par la convention d'implantation et d'usage adoptée par la délibération 2011-03-09 du conseil communautaire. En revanche, il n'existe pas de convention pour le cas des résidences nouvelles.

Il est donc proposé d'établir une convention relative à l'implantation et à l'usage sur des parcelles privées de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de résidences existantes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *approuve la convention d'implantation et d'usage sur des parcelles privées de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de résidences existantes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
17.04.12